RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 05458
Numéro SIREN : 385 190 533
Nom ou dénomination : VERLOR

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2014 sous le numéro de dépôt 34451

1403448801

DATE DEPOT :	2014-04-10
NUMERO DE DEPOT :	2014R034451
N° GESTION :	1992B05458
N° SIREN :	385190533
DENOMINATION :	VERLOR
ADRESSE :	7 rue Saint Georges 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2014/03/04
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT
	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT

EC 4/03/14 RT
RS

VERLOR
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.560.000 €
Siège social : 7 rue Saint Georges – 75009 Paris
RCS Paris B 385 190 533

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 MARS 2014

Greffe du tribunal de commerce de Paris
19 AVR. 2014
Sous le N° : 34451

[...]

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- La lecture du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2013 et sur les comptes dudit exercice ;
- La lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2013 ;
- La lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice ;

Approuve les comptes et bilans dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat net comptable déficitaire de 1.320.982 Euros.

L'Assemblée prend acte qu'aucune dépense, ni aucune charge, visées par les articles 223 quarter et 39-4 du Code général des impôts n'ont été enregistrées au cours de l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, approuvant la proposition du Directoire, décide de proposer d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice, soit la somme de -1.320.982 €, au poste de « *Report à Nouveau* » qui était débiteur à hauteur de 4.128.158 € et qui restera débiteur à hauteur de 5.449.140 €.

L'Assemblée générale rappelle que la Société était jusqu'au 26 septembre 2013 en procédure de redressement judiciaire et qu'en conséquence les dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce ne lui étaient pas applicables.

A ce jour, la Société n'étant plus en procédure collective, l'Assemblée générale constate en conséquence et au regard des pertes constatées dans les documents comptables, que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, que l'Assemblée générale se prononce dans les quatre mois de la présente décision d'approbation des comptes sur la dissolution anticipée de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentés.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte et Associés, est arrivé à expiration, décide de renouveler le mandat de la société Deloitte et Associés, société anonyme, dont le siège social est situé au 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041 en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2019.

L'Assemblée générale, constatant que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, la société BEAS, est arrivé à expiration, décide de renouveler le mandat de la société BEAS, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 315 172 445 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Directoire, décide de renouveler :

- Le mandat de Monsieur Nicault en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société ; ainsi que

- Le mandat de Monsieur Candelier en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société ;

Pour une durée de 6 ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire normalement le mandat desdits membres, soit lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de l'année 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux Petites Affiches, 2 rue de Montesquieu, 75041 Paris Cedex 01, porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentés.

[...]

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE
Monsieur Eric Belmonte